



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2004
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-sixième session

1^{er}-4 mars 2005

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Statistiques démographiques et sociales :
recensements de la population et du logement**

Recensements de la population et du logement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-cinquième session¹. Il examine les activités menées en application des décisions adoptées par la Commission à sa trente-cinquième session au sujet de la constitution d'un groupe d'experts chargé de définir les priorités en matière de recensement, du lancement d'un site Web bien agencé pour assurer l'échange de données, notamment de données d'expérience, dans le domaine des recensements et de l'élaboration du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 ainsi que d'un projet de résolution à cet égard.

Les décisions que la Commission est invitée à prendre sont présentées au paragraphe 32.

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 4* (E/2004/24 et Corr.1), chap. II, par. 2 b).

* E/CN.3/2005/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	3
I. Élaboration du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010.	2–31	3
II. Mesures que pourrait prendre la Commission.	32	9
Annexes		
I. Conclusions et recommandations issues du Colloque des Nations Unies sur les recensements de la population et de l'habitat, tenue à New York les 13 et 14 septembre 2004.		11
II. Projet de résolution sur le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010, dont la Commission de statistique recommande l'adoption par le Conseil économique et social.		16
III. Conclusions et recommandations du Groupe d'experts réuni à New York, du 15 au 17 septembre 2004, pour examiner des questions d'importance essentielle pour la planification des recensements de la population et de l'habitat prévus pour 2010		18
IV. Mandat du Groupe d'experts chargé de préparer le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010.		23

Introduction

1. Le présent rapport du Secrétaire général résume les activités menées par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et par les commissions régionales, dans le domaine des recensements de la population et de l'habitat, en application des décisions prises par la Commission à sa trente-cinquième session au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Statistiques démographiques et sociales¹ ». Plus précisément, la Commission avait demandé, pour garantir le succès du cycle de recensements de la population et de l'habitat prévus pour 2010, qu'il soit constitué un groupe d'experts chargé de définir les priorités en matière de recensement, qu'un site Web bien agencé soit lancé pour assurer l'échange des données issues des recensements et de l'information relative à l'expérience acquise et que le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 commence à être mis sur pied, moyennant notamment l'élaboration d'un projet de résolution.

I. **Élaboration du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010**

2. Depuis plus de six décennies, la Commission de statistique et les commissions statistiques régionales des Nations Unies jouent un rôle primordial en aidant à réaliser des recensements nationaux. La Commission a mis en place les Programmes mondiaux de recensements de la population de 1950 et de 1960, puis les Programmes mondiaux de recensements de la population et de l'habitat de 1970, de 1980 et de 1990. Le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2000 a ensuite été lancé en 1994 pour appuyer les recensements à travers le monde. Les initiatives les plus récentes de la Commission ont fait l'objet d'une résolution dans laquelle le Conseil économique et social a manifesté son appui au Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2000 (résolution 1995/7).

3. En vertu des mandats relatifs aux Programmes mondiaux de 1950 à 2000, la Division de statistique de l'ONU, en sa qualité de secrétariat de la Commission de statistique, a, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), joué un rôle de tout premier plan dans la coordination desdits programmes, l'élaboration de principes et recommandations, la définition de normes et l'élaboration de méthodes de travail, la diffusion des résultats des recensements à l'aide du réseau de base de données de l'*Annuaire démographique* des Nations Unies et la coopération technique dans le domaine des recensements.

4. Des organismes de financement internationaux tels que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale facilitent les recensements en octroyant des dons, des prêts et une

assistance technique, contribuant ainsi pour beaucoup au succès des programmes mondiaux.

5. Dans le cadre des programmes mondiaux, la Division de statistique de l'ONU a arrêté des normes et méthodes de recensement. La dernière version des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*² présente des définitions généralement acceptées, des notions et des procédures harmonisées de recensement. Une série de brochures ont également été produites; il va falloir les mettre à jour compte tenu de l'expérience acquise ces 10 dernières années (une liste des brochures actuellement disponibles a été établie à l'intention de la Commission de statistique, sous forme de document d'information).

6. Les commissions régionales ont activement participé à ce processus, en partenariat avec les États Membres, pour veiller à ce que la dimension régionale soit prise en compte. La CEE en particulier a, ces 50 dernières années, établi plusieurs versions régionales des recommandations relatives aux recensements généralement adaptées à la situation et aux besoins des pays plus avancés sur le plan statistique. La version de 2000 des recommandations de la CEE³ a été entérinée par la Conférence des statisticiens européens en 1997 et largement utilisée comme référence par de nombreux pays de la CEE et d'autres régions lors du cycle de recensements de 2000.

7. La Division de statistique de l'ONU a lancé le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010, dont la période d'exécution s'étalera de 2005 à 2014. Le Programme mondial vise à permettre à tous les pays et régions de s'entendre sur un ensemble de principes et de recommandations internationalement reconnus appelés à régir la conduite des opérations de recensement; d'effectuer un recensement entre 2005 et 2014; et d'en diffuser les résultats rapidement. Pour aboutir à de bons résultats, le Programme mondial doit pouvoir compter sur le soutien actif des États Membres dans le cadre d'un partenariat avec l'ONU, ses commissions régionales et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales. C'est pourquoi la Commission de statistique examine un projet de résolution appuyant le Programme mondial de 2010.

8. La mise en œuvre du Programme mondial sera facilitée par la création d'un fonds d'affectation spéciale pour les recensements de la population et de l'habitat, coordonné par la Division de statistique de l'ONU. Ce fonds servira à combler les écarts entre les bureaux nationaux de statistique en vue de leur permettre d'échanger des ressources et de se soutenir mutuellement, moyennant le financement de frais de voyage, de services d'ingénieurs-conseils, de bourses de perfectionnement et de services consultatifs ainsi que de travaux de recherche et de développement des normes et méthodes nécessaires à la bonne exécution du Programme mondial. L'idée du fonds d'affectation spéciale a également été évoquée et favorablement accueillie à la dernière Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement organisée dans le cadre de l'application du Plan d'action de Marrakech⁴.

9. Le Programme mondial sera coordonné avec les activités des commissions régionales dans le domaine des recensements de la population et de l'habitat. Il englobera en particulier les activités actuellement menées par la CEE en partenariat avec ses États membres, en vue d'élaborer la version de 2010 des recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat dans la région de la

CEE. Par ailleurs, la CEPALC a organisé une série de réunions ayant pour objet de définir les priorités régionales en matière de recensement de la population et de l'habitat. La CESAP a, quant à elle, déjà tenu sa première réunion axée sur les aspects régionaux des recensements de la population et du logement.

10. La Commission de statistique a examiné trois types d'activités statistiques interdépendantes et essentielles à l'étude de la population et de l'habitat, à savoir : a) les recensements de la population et de l'habitat; b) les enquêtes sur les ménages; et c) les activités axées sur les registres administratifs.

11. Il est à la fois économique et efficace de tenir compte des besoins du pays en matière d'enquêtes lors de la planification des recensements. Aux niveaux national et international, les enquêtes et les recensements doivent reposer sur les mêmes définitions, notions, classifications et programmes de mise en tableaux pour, ensemble, déboucher sur des informations standardisées et comparables qui satisfassent pleinement les besoins liés aux programmes et politiques.

12. Il existe de nombreuses méthodes nouvelles, plus complexes, de recensement et de planification des études. Divers pays ont remplacé les longs formulaires de recensement par des enquêtes liées au recensement mais menées séparément pendant la période intercensitaire. Dans d'autres cas, les enquêtes sont liées à divers fichiers administratifs nationaux pour obtenir des données qui sont traditionnellement recueillies lors de recensements de la population. Reste que, pour lier entre elles ces séries de données complexes, il faut utiliser des notions et définitions et programmes de mise en tableaux uniformes.

13. La Division de statistique de l'ONU s'emploie actuellement à harmoniser les statistiques découlant de ces trois types d'activités. Dans cette optique, elle s'efforcera d'amener les statisticiens des bureaux nationaux et internationaux spécialisés dans les recensements et les enquêtes à se mettre d'accord sur des normes et des méthodes communes. Un groupe d'experts internationaux sera constitué pour examiner les questions essentielles liées à la planification du prochain cycle de recensements de la population et de l'habitat (2005-2014)⁵. Il s'attachera tout particulièrement à élaborer une stratégie destinée à évaluer l'efficacité d'autres méthodes de recensement telles que les enquêtes communautaires, les registres de population et les recensements permanents, compte tenu de la situation des différents pays.

14. Le rôle des États Membres dans la définition de normes, la collecte et la diffusion de données et la fourniture de services consultatifs techniques est déterminant. La Division de statistique de l'ONU est disposée à fournir des services techniques de secrétariat aux États Membres, sous les auspices de la Commission de statistique, pour encourager leur participation active.

15. Le projet de résolution invite les États Membres à participer au Programme mondial et à contribuer au bon déroulement des opérations de recensement dans le monde, en fournissant et en échangeant des conseils techniques, des informations et d'autres ressources nécessaires. La participation et l'appui des États Membres seront indispensables dès le début de la prochaine décennie en raison du nombre de pays qui auront besoin de conseils immédiats sur de nouveaux modes de recensement qui pourraient leur permettre de réunir des données sur la population et l'habitat de façon plus efficiente, de réduire les coûts et de raccourcir les délais entre la collecte des données et leur diffusion.

16. Il importe que les pays procèdent à des échanges coordonnés d'avis techniques et de travaux scientifiques dès le début de la prochaine décennie pour que ceux qui en ont besoin reçoivent les services techniques nécessaires à l'application des normes et méthodes récemment approuvées par la Commission de statistique et la Conférence des statisticiens européens.

17. Un volet du Programme mondial et du partenariat sera axé sur la question des besoins des pays en situation particulièrement difficile qui n'ont soit pas effectué de recensement au cours de la décennie écoulée ou l'ont fait mais n'ont pas terminé de mettre les données en tableaux ou de les diffuser. Les commissions régionales peuvent jouer un rôle important à cet égard, notamment en encourageant l'adoption de mesures concrètes aux niveaux sous-régional ou national.

18. Un plan de travail coordonné devrait être mis en œuvre sous les auspices de la Commission de statistique. En sa qualité de secrétariat de la Commission, la Division de statistique de l'ONU coordonnerait les activités des États Membres, en coopération avec les commissions régionales, en vue d'encourager les échanges d'idées, de matériel, d'avis, de services d'appui technique, de conseils techniques et d'autres ressources dont les pays ont besoin pour mener à bien les recensements de la population et de l'habitat. La coordination des activités permettrait aux pays de mettre davantage en commun les compétences informatiques, de détacher pour de courtes périodes des experts, tels que spécialistes de l'échantillonnage, de l'information géographique, ou de l'utilisation de données administratives en statistique susceptibles d'aider à régler certains problèmes rencontrés dans la planification et la conduite des opérations de recensement, et d'échanger des programmes de formation et des matériaux didactiques, en vue d'une amélioration des notions, définitions, questionnaires, classifications, procédés de codage, etc. Elle permettrait peut-être aussi aux pays d'échanger des données, ainsi que des renseignements sur les recensements et sur la qualité des données, dans le cadre d'un programme de travail coordonné. En tant que partenaires, les États Membres fourniront et recevront des conseils scientifiques et techniques, ainsi que des informations, et pourront s'entendre sur la manière d'harmoniser encore les résultats des recensements et de les utiliser au mieux.

19. Au cours de la période considérée, la Division de statistique de l'ONU a pris, à l'échelle mondiale, deux mesures importantes concernant le Programme mondial de 2010 : elle a organisé un Colloque des Nations Unies sur le recensement de population et des logements et une réunion du Groupe d'experts des Nations Unies chargé d'examiner des questions d'importance essentielle pour la planification des recensements de la population et de l'habitat de 2010.

20. Le Colloque des Nations Unies sur le recensement de la population et du logement s'est tenu à New York les 13 et 14 septembre 2004⁶. On y a défini une gamme d'activités intéressant le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat en 2010, défini des questions et des domaines spécifiques appelant de nouvelles interventions sur la base des données d'expérience et des enseignements tirés de la décennie du recensement en 2000 (voir annexe I), établi les priorités pour le Groupe d'experts chargé d'examiner des questions revêtant une importance essentielle pour la planification des recensements en la matière prévus en 2010, et apporté des éléments à la rédaction d'une résolution relative à l'élaboration du Programme mondial de 2010 devant être examinée par la Commission de statistique (voir annexe II).

21. La réunion du Groupe d'experts chargé d'examiner des questions revêtant une importance essentielle pour la planification des recensements de la population et du logement prévus en 2010 s'est tenue à New York du 15 au 17 septembre 2004⁷. Il en est issu une série de recommandations et de conclusions (voir annexe III) concernant les aspects techniques et scientifiques des questions et sujets nouveaux (autres modèles de recensement, séries de données nationales de base et actualisation et révision des Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, notamment), ainsi que l'établissement d'un mandat donnant les grandes lignes du rôle du Groupe d'experts en ce qui concerne le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat en 2010 (voir annexe IV).

22. Soulignant la nécessité d'assurer le succès de la prochaine série de recensements, le Colloque et le Groupe d'experts ont demandé à la Commission de statistique de présenter au Conseil économique et social, pour adoption, une résolution sur le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat en 2010. Il y est demandé notamment à tous les États Membres d'organiser au moins un recensement en la matière au cours de la période 2005-2014.

23. En outre, la Division de statistique et les commissions régionales de l'ONU ont entrepris une série d'activités comme suite aux décisions prises par la Division à sa trente-cinquième session. Plus précisément, la Division a créé, dans le cadre du programme de diffusion de l'*Annuaire démographique* des Nations Unies, un site Web bien structuré pour assurer l'échange effectif de données et d'informations concernant les recensements et a aussi établi des estimations de la population et des statistiques de l'état civil que l'on peut télécharger gratuitement à partir d'Internet⁸. L'objectif du site Web est de fournir une plate-forme de diffusion des données sociales et démographiques disponibles à la Division de statistique, ainsi que de relier les travaux des diverses organisations et institutions du système des Nations Unies dans le cadre établi des statistiques démographiques et sociales. Le site Web donne des informations sur quatre principales sources d'activité, à savoir les préoccupations démographiques et sociales, les sources de données, les normes et méthodes, et les produits et bases de données statistiques.

24. La Division de statistique de l'ONU fait de plus en plus appel au système de l'*Annuaire démographique* pour exposer les données démographiques et sociales et assurer l'échange international des données de recensement, notamment leur utilisation pour l'établissement de la publication intitulée *Les femmes dans le monde, 2005 : progrès en matière de statistique*.

25. La Division de statistique de l'ONU, en collaboration avec le Service de statistique du Ghana, a organisé à Accra, du 14 au 18 juin 2004, un atelier des Nations Unies sur l'amélioration des statistiques concernant la fécondité, la mortalité et l'invalidité en Afrique. On y a passé en revue les méthodes à suivre pour obtenir lesdites statistiques en maximisant l'utilisation de sources de données multiples, l'accent étant mis en particulier sur les recensements, et les stratégies proposées pour améliorer l'enregistrement des données d'état civil dans la région.

26. On trouvera ci-après le résumé des activités menées par les commissions régionales au cours de la période considérée. Les rapports dont on dispose sur ces activités sont présentés à la Commission de statistique en tant que documents d'information générale.

27. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a fait savoir qu'elle ne menait actuellement aucune activité directement liée aux recensements de la population et du logement.

28. La Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) travaillent de concert à l'établissement d'une nouvelle série de « Recommandations concernant les recensements de la population et du logement en 2010 dans la région de la CEE », qui doit être achevée en 2006. Un comité directeur a défini certains domaines des recommandations de la CEE qui requéraient une révision, et a proposé d'ajouter une nouvelle section étoffée sur les méthodes et les techniques de recensement. En novembre 2004, à Genève, on a procédé à un premier examen de la structure et des orientations générales des recommandations actualisées lors de deux sessions de travail communes CEE/EUROSTAT sur les recensements de la population et du logement. Sur la base des résultats de cet examen, un premier projet des nouvelles recommandations devrait être établi dans le courant de 2005 et étudié plus avant lors d'une autre réunion CEE/EUROSTAT en novembre 2005.

29. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a organisé à Santiago, en décembre 2003, un séminaire sur les enseignements tirés de la série de recensements de la population et du logement menés en Amérique latine en 2000. Plus de 50 professionnels venant de 16 pays ont examiné des questions touchant le recensement, notamment l'organisation des recensements, leur portée, la cartographie, la formation, ainsi que l'utilisation d'échantillons, les nouvelles technologies, le traitement des données et les caractéristiques des logements, des ménages et des personnes. Les documents issus de ce séminaire ainsi qu'une enquête seront publiés à la fin de 2004. Parmi les questions les plus importantes soulevées à ce séminaire, on peut citer les difficultés de financement des opérations de recensement et la nécessité de disposer de données plus fréquentes au niveau local et de données de haute qualité. La CEPALC a aidé en particulier les pays des Caraïbes dans le traitement des données de recensement et a apporté un appui technique à tous les pays ayant présenté des rapports sur les résultats de recensements au cours de cette période. En outre, on a encouragé l'établissement d'études approfondies et entrepris des études spéciales sur les groupes de population vulnérables, notamment les peuples autochtones et les groupes ethniques. Dans le cadre d'un projet financé par la Banque interaméricaine de développement, la CEPALC a apporté un appui technique aux pays pour promouvoir l'accès aux bases de données de recensement et leur utilisation. Actuellement, plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes autorisent le traitement des données de recensement en ligne sur Internet. Une assistance technique a aussi été apportée à la Colombie, au Nicaragua et au Pérou, pays qui prévoient d'organiser des recensements en 2005.

30. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé une réunion de groupe d'experts sur les recensements de la population et du logement les 9 et 10 décembre 2004 à Bangkok. L'objectif de cette réunion était d'aider le secrétariat à élaborer un programme régional pour la série de recensements de 2010. Étant donné l'importance des recensements pour rassembler des informations sur l'invalidité dans nombre de pays de la région Asie-Pacifique, deux ateliers tenus en 2004 ont axé leurs travaux sur l'amélioration des mesures utilisées pour collecter les données concernant l'invalidité dans le cadre d'un recensement. Pour nombre de pays ne disposant pas de systèmes complets

d'enregistrement des données d'état civil, le recensement de 2010 représente aussi une occasion unique de rassembler de meilleures données sur la mortalité adulte et maternelle. Le service éducatif de la CESAP, l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, a intégré dans son programme annuel de formation divers sujets touchant les recensements, à l'intention tant des statisticiens que des responsables du traitement des données.

31. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a collaboré avec la Division de statistique de l'ONU à un projet régional visant à renforcer les capacités statistiques des bureaux nationaux de statistiques en matière de gestion et d'organisation des recensements. Un atelier régional s'est tenu à Sanaa du 12 au 23 juillet 2003 pour permettre l'échange de données d'expérience nationales sur la gestion des recensements. La CESAO a aussi organisé à Amman, en août 2004, un atelier national pour l'Iraq sur les questions touchant les caractéristiques économiques dans les enquêtes sur les ménages. En outre, elle a fourni des informations spécialisées et des conseils techniques au Yémen et à la République arabe syrienne sur des questions concernant l'activité économique et l'invalidité, qui ont été inclus dans les questionnaires établis pour les recensements de la population prévus en 2004. Elle a aussi organisé, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail, un atelier régional sur les caractéristiques économiques des recensements de la population dans les États arabes (Le Caire, décembre 2003) lors duquel on a élaboré un module de questionnaire sur l'activité économique qu'on utiliserait dans les recensements de population.

II. Mesures que pourrait prendre la Commission

32. La Commission voudra peut-être :

- a) Examiner et approuver les conclusions et recommandations du Colloque et de la réunion du Groupe d'experts (voir annexes I et III);
- b) Examiner et approuver le projet de résolution sur le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat en 2010 (voir annexe II);
- c) Examiner et approuver le mandat du Groupe d'experts, en prenant en considération le processus et le calendrier proposés pour réaliser les produits demandés (voir annexe IV).

Notes

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 4 (E/2004/24 et Corr.1), chap. II, sect. B, par. 2.*

² *Études statistiques, n° 67/Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.8).*

³ *Commission économique pour l'Europe (CEE), Recommandations pour les recensements de la population et des habitations de l'an 2000 dans la région de la CEE, Normes et études statistiques n° 49 (publication des Nations Unies; numéro de vente : F.98.II.E.5), voir <<http://www.unece.org/stats/documents/2000.00.census.htm>>.*

- ⁴ Voir document d'information établi pour la trente-cinquième session de la Commission de statistique (2-5 mars 2004), au titre du point 6 de l'ordre du jour intitulé « Plan d'action pour le perfectionnement des statistiques du développement », mesure 2, par. 24 à 27, et présenté à la deuxième Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement organisée à Marrakech (Maroc), les 4 et 5 février 2004, sous l'égide des banques multilatérales de développement (Banque africaine de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque interaméricaine de développement et Banque mondiale) en collaboration avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- ⁵ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 4* (E/2004/24 et Corr.1), chap. II, sect. B, par. 2 a).
- ⁶ Pour le rapport final du Colloque, voir le document ESA/STAT/AC.97/L.4 du 15 octobre 2004.
- ⁷ Pour le rapport final (non édité) de la réunion, voir le document ESA/STAT/AC.98/L.4 du 30 novembre 2004.
- ⁸ Adresse Internet : <<http://unstats.un.org/unsd/demographic/default.htm>>.

Annexe I

Conclusions et recommandations issues du Colloque des Nations Unies sur les recensements de la population et de l'habitat, tenu à New York les 13 et 14 septembre 2004

1. En vue du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010, les questions ci-après doivent être examinées aux niveaux national, régional et international. Les réponses et conclusions devraient aboutir à la formulation de méthodes applicables à tous les aspects des recensements. Ces questions sont les suivantes :

a) Qu'est-ce qu'un recensement? Les participants au colloque ont examiné la définition du recensement figurant dans la dernière version des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat* et sur la base de l'expérience des recensements de la décennie précédente. La définition actuellement recommandée au niveau international englobe quatre critères : dénombrement individuel, caractère universel à l'intérieur d'un territoire donné, simultanéité et périodicité déterminée. La plupart des pays continuent d'effectuer des recensements traditionnels et certains utilisent le registre national, mais de nouvelles formules sont en train de voir le jour, comme par exemple le recensement continu, sans présenter nécessairement toutes ces caractéristiques. Le Colloque a recommandé une révision des caractéristiques essentielles des recensements afin de déterminer s'il y avait lieu d'en revoir la définition et, dans l'affirmative, de quelle manière;

b) Quelle est la série de résultats de base indispensable à la planification sociale et économique? Les participants ont débattu de l'importance de la préparation de recensements axée sur les résultats et du système de statistique global. Une série de données de base nationale a été envisagée pour obtenir les résultats nécessaires aux fins de planification, améliorer la comparabilité des données aux niveaux national et international, et faciliter l'intégration des systèmes statistiques nationaux. Les participants ont conclu que la planification des résultats était indispensable et que, dans ce contexte, une série de données de base nationale pertinente fondée sur des résultats spécifiques constituerait un instrument utile de préparation des recensements. Le colloque a recommandé que le Groupe d'experts chargé de préparer le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 donne des directives en vue du choix des sujets devant figurer dans une série de données de base nationale, tout en examinant dans quelle mesure l'*Annuaire statistique* actuel des Nations Unies prend en compte cette série;

c) Sur quoi le recensement doit-il porter et comment en déterminer le contenu? L'évolution du paysage social a amené à envisager d'inclure ou de revoir plusieurs sujets nouveaux et changeants dans les recensements nationaux pour les prochains recensements de 2010. Les sujets clefs à l'étude concernent, entre autres, la résidence habituelle, les familles, les migrations internationales, le vieillissement, la mortalité maternelle et le fonctionnement humain. Par ailleurs, les participants au Colloque se sont déclarés préoccupés par la surcharge du questionnaire et la sous-utilisation des données de recensement recueillies au cours du cycle actuel. Le Colloque a recommandé que les Principes et recommandations révisés concernant

les recensements de la population et de l'habitat comportent une liste complète de sujets de recensement élaborée et exposent une série de critères non équivoques qui aideraient les responsables nationaux du recensement à choisir les sujets qui s'appliquent à leur situation particulière;

d) D'autres formules de recensement sont-elles applicables? Constatant que l'on assiste peut-être au début d'une révolution des recensements, les participants ont constaté que des conceptions et formules différentes, dont une combinaison de sources administratives, d'enquêtes sur les ménages, d'images satellites et l'utilisation de l'Internet, restent pour l'essentiel à explorer et ont estimé qu'il fallait définir les avantages et les inconvénients de ces formules. Ils ont examiné longuement les avantages et les inconvénients éventuels de formules de rechange. Le Colloque a relevé que des formules reposant sur les registres de population n'étaient pas toujours réalistes, à cause notamment du coût de la mise en place et de la tenue à jour de ces registres. Bien souvent, la méthode classique du dénombrement reste une formule sûre et indispensable. De ce fait, les participants ont recommandé que le Groupe d'experts chargé de préparer le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 définisse dans leurs grandes lignes les conditions préalables à l'adoption de formes de recensement différentes, compte tenu de l'expérience acquise par les pays qui les appliquent, du point de vue de la qualité et de la couverture statistique, des coûts et de l'obtention en temps voulu des résultats;

e) Quel est le meilleur moyen d'intégrer les recensements dans le système statistique national? Les participants ont noté que les différentes opérations statistiques pouvaient présenter un manque d'intégration au niveau national. Ils ont recommandé un examen de l'intégration des systèmes statistiques au moyen de cadres communs pour les recensements de la population, du logement, de l'agriculture et des établissements, selon le cas, ainsi que pour les enquêtes sur les ménages et autres et les sources administratives, ainsi que le développement du rôle des recensements dans le cadre d'un système statistique national pleinement intégré;

f) Comment améliorer l'exploitation des données de recensement? Les participants ont relevé plusieurs problèmes dans le domaine de l'exploitation des données. Premièrement, il y a le problème de l'éducation des utilisateurs, du public et des principaux intéressés. Vient ensuite le problème de l'élargissement de l'accès aux données, notamment de leur accès gratuit, y compris par l'Internet. Le troisième problème tient à l'amélioration de la diffusion par l'adaptation des produits aux besoins, en appliquant par exemple, la technologie du système d'information géographique à la diffusion des données et en planifiant les résultats des recensements en consultation avec les parties prenantes et les utilisateurs. En conséquence, les participants ont recommandé que le Groupe d'experts élabore des directives sur la diffusion et la sensibilisation du public et éventuellement l'établissement de brochures préconisant un débat public et informant les utilisateurs des données disponibles et de l'intérêt qu'elles peuvent présenter;

g) Quel est le meilleur moyen de mettre les nouvelles technologies au service des recensements? Les participants ont examiné le large éventail de technologies nouvelles appliquées aux opérations de recensement, dont la technologie GPS (système mondial de localisation) et les appareils portatifs de dénombrement, le balayage de formulaires utilisés pour les recensements et le système d'information géographique et les cartes thématiques aux fins de diffusion,

pour ne citer que quelques exemples. On a fait observer que les nouvelles technologies n'étaient pas toujours plus efficaces que les méthodes traditionnelles. Les échanges de données d'expérience, de compétences et de matériels entre services nationaux de statistique et de recensement se sont révélés très utiles dans certains pays. Les participants ont conclu qu'il serait utile d'examiner dans quels cas certaines technologies pourraient être adoptées et dans quelle mesure les nouvelles technologies devraient être prises en compte dans les Principes et recommandations actualisés. Les participants ont recommandé que l'application de technologies nouvelles soit prioritaire dans le programme de travail du Groupe d'experts chargé de préparer le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010;

h) Qu'en est-il des pays qui connaissent des conditions particulièrement difficiles? Les participants ont examiné la situation des statistiques officielles dans les pays ne disposant que de moyens et d'expériences limités en matière de recensement, les pays qui sortent de conflits politiques et les pays touchés par l'extrême pauvreté. Ils ont estimé qu'il importait de rechercher les moyens les plus efficaces d'aider les pays dans ces situations difficiles, en particulier ceux qui n'avaient pas effectué de recensement depuis plus de 10 ans. Aussi, les participants ont-ils souligné qu'il fallait élaborer plus en détail le dénombrement, le traitement et la diffusion des données dans les pays se trouvant dans une situation difficile et leur accorder la priorité dans le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010;

i) Quels sont les éléments à prendre en considération pour sous-traiter en tout ou en partie une opération de recensement? Les participants ont constaté une tendance de plus en plus marquée à sous-traiter une partie des opérations de recensement. Cette activité pose un problème aux services de statistique pour plusieurs raisons, comme par exemple le fait que les intérêts des prestataires de services ne coïncident pas toujours avec ceux du bureau de statistique ou de l'État; la nécessité de respecter la vie privée, d'assurer la confidentialité et la précision des données et de garder la confiance du public en cas de sous-traitance ou d'activités de recensement; et des problèmes liés à l'établissement de contrats et d'arrangements juridiques. Les participants ont recommandé que le Groupe d'experts chargé de préparer le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 examine à titre prioritaire les questions liées à la sous-traitance d'opérations de recensement. Ils ont également recommandé que le Groupe d'experts examine la possibilité d'offrir aux pays la possibilité d'échanger des données d'expérience lors de l'établissement des cadres juridiques et les cahiers des charges pour la sous-traitance d'activités de recensement;

j) Quelles révisions ou mises à jour faut-il apporter aux Principes et recommandations concernant le recensement de la population et de l'habitat? Les participants ont examiné les incidences sur les Principes et recommandations de leurs délibérations au sujet de ces questions et ont conclu que le document devrait être revu, mis à jour et révisé de façon à tenir compte de l'expérience de la décennie de recensements de 2000, en s'attachant en particulier aux priorités fixées plus haut. Ils ont également conclu que les Principes fondamentaux des statistiques officielles devraient être intégrés aux Principes et recommandations révisés concernant les recensements de la population et de l'habitat.

2. Le Colloque a examiné les rôles et activités des services nationaux de statistique et de recensement, de la Commission de statistique, de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et des commissions régionales, ainsi que d'autres organismes sous-régionaux aux fins du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010. Dans ce contexte, les participants ont recommandé que la Commission de statistique, à sa trente-sixième session qui doit se tenir en mars 2005, recommande au Conseil économique et social d'adopter une résolution sur le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010, par laquelle le Conseil :

a) Soutiendrait le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 au moyen de plusieurs activités tendant à ce que les États Membres effectuent au moins un recensement de la population et de l'habitat au cours de la période 2005-2014;

b) Prierait instamment les États Membres d'effectuer un recensement de la population et de l'habitat et d'en diffuser les résultats, qui constitueraient une source d'informations vitale pour la planification et le développement aux niveaux local, national, régional et international; et de communiquer les résultats aux acteurs nationaux ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations intergouvernementales intéressées, afin de faciliter l'exécution d'études sur la population, l'environnement et des questions et programmes de développement socioéconomique;

c) Soulignerait l'importance du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 aux fins de la planification socioéconomique et demanderait que ce programme fasse l'objet d'un soutien accru;

d) Prierait le Secrétaire général d'exécuter le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010.

3. Les participants au Colloque ont examiné un document relatif au Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 (ESA/STAT/AC.97/2) et se sont déclarés résolument favorables à l'idée de la participation active des États Membres à la création d'un fonds d'affectation spéciale pour le Programme mondial, coordonné par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Cette participation active concerne entre autres la désignation de compétences techniques et autres ressources que les États Membres pourraient mettre en commun pour effectuer leurs recensements et qui pourrait se traduire, par exemple, par l'échange de compétences en matière de technologies de l'information, l'échange de spécialistes pour de courtes périodes, la mise en commun de programmes de formation et l'échange d'informations sur le recensement et de données, grâce à un programme coordonné d'activités menées en partenariat. Cette participation active suppose également l'annonce de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les recensements de la population et de l'habitat par des États Membres et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

4. Ce fonds d'affectation spéciale servirait à résoudre le problème des distances séparant les bureaux de statistique nationaux pour les échanges de ressources et d'appui, en finançant des voyages, consultations, bourses d'études et services consultatifs, ainsi que la recherche-développement de normes et méthodes nécessaires à l'exécution du Programme mondial. Le Fonds d'affectation spéciale

nécessiterait relativement peu de ressources, mais il servirait de catalyseur aux membres en leur permettant de s'entraider, de s'épauler les uns les autres ou de partager des données d'expérience au niveau national. Il devrait faciliter la fourniture d'assistance technique, étant entendu qu'il n'est pas censé constituer la principale source de financement des recensements nationaux. Les participants au Colloque ont également estimé que le Fonds d'affectation spéciale aiderait la Division de statistique de l'ONU à mieux jouer son rôle de centre d'échange d'informations et de données d'expérience et de dépositaire d'outils et de données d'expérience.

5. Dans ce contexte, la Division de statistique de l'ONU, de concert avec les commissions régionales, doit servir d'intermédiaire pour l'échange de données d'expérience sur les recensements. Un répertoire de ressources en matière de recensement, de pratiques nationales, de spécialistes et autres ressources disponibles faciliterait aux pays l'obtention d'informations. L'échange de spécialistes entre pays partageant les mêmes intérêts, aux niveaux régional et interrégional, comme dans le cas de la Bolivie et du Chili dans le cadre du Marché commun du Sud (MERCOSUR), devrait être encouragé et soutenu par la Division de statistique.

Annexe II

Projet de résolution sur le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010, dont la Commission de statistique recommande l'adoption par le Conseil économique et social

La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1995/7 du 19 juillet 1995, dans laquelle il a demandé au Secrétaire général de poursuivre l'élaboration du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2000 et a prié instamment les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre des dispositions pour effectuer des recensements de la population et de l'habitat pendant la période 1995-2004, ainsi que ses résolutions antérieures dans lesquelles il avait approuvé les programmes décennaux précédents,

Ayant examiné l'action menée par les États Membres pour effectuer des recensements de la population et de l'habitat dans le cadre du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2000, ainsi que les activités de l'Organisation des Nations Unies et des organismes de financement à l'appui de ces actions,

Conscient que la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010 est d'autant plus importante qu'elle fournira les données nécessaires aux activités de suivi du Sommet du Millénaire, tenu à New York du 6 au 8 septembre 2000, de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire du 5 au 13 septembre 1994, du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing du 4 au 15 septembre 1995 et de la Conférence sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul du 3 au 14 juin 1996, ainsi que d'autres réunions régionales et nationales,

Considérant l'importance du recensement de la population et de l'habitat pour la préparation d'un ensemble utile de données nationales de base et d'informations nécessaires à la planification et à la gouvernance socioéconomique,

Soulignant que les recensements périodiques de la population et de l'habitat pour l'ensemble d'un pays et pour chacune de ses divisions administratives constituent l'une des principales sources de données nécessaires à une planification efficace du développement et au suivi des questions de population ainsi que des tendances, politiques et programmes socioéconomiques et environnementaux,

1. *Soutient* le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010, qui consiste en activités visant à faire en sorte que les États

Membres effectuent au moins un recensement de la population et de l'habitat pendant la période 2005-2014;

2. *Invite instamment* les États Membres à effectuer un recensement de la population et de l'habitat et à en diffuser les résultats, qui doivent constituer une source clef d'information aux fins de la planification et du développement aux niveaux local, national, régional et international, et de communiquer ces résultats aux acteurs nationaux ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations intergouvernementales afin de contribuer à l'exécution d'études sur la population, l'environnement et des questions et programmes de développement socioéconomique;

3. *Souligne* l'importance du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 aux fins de la planification socioéconomique et demande qu'il fasse l'objet d'un soutien accru;

4. *Prie* le Secrétaire général d'exécuter le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010.

Annexe III

Conclusions et recommandations du Groupe d'experts réuni à New York, du 15 au 17 septembre 2004, pour examiner des questions d'importance essentielle pour la planification des recensements de la population et de l'habitat prévus pour 2010

Recommandations générales

1. Le Groupe d'experts a recommandé que les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat soient révisés et mis à jour en temps utile, au plus tard en 2008, pour la série de recensements de 2010.
2. Le Groupe d'experts a demandé qu'aux fins de la planification des recensements de 2010, la Division de statistique facilite la mise en commun de l'information et donne aux offices nationaux de statistique, sous la forme de brochures, manuels, bulletins d'information ou communications électroniques, dans le cadre de réunions ou d'ateliers, et sur son site Web, des directives sur les aspects les plus importants des recensements. Il a également demandé que la Division révisé et mette à jour les manuels utiles sur les recensements.
3. Le Groupe d'experts a demandé que la Division de statistique aide le Groupe d'experts chargé des questions relatives au Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 à trouver des offices de statistique qui pourraient élaborer des rapports techniques – fort nécessaires – sur les questions à examiner.
4. Conscients du fait que la sous-traitance était désormais pratique courante et l'utilisation de l'informatique très répandue dans le domaine des recensements, les experts ont recommandé que le Groupe d'experts chargé des questions relatives au Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 :
 - a) Arrête des principes et des critères pour l'établissement et la gestion des contrats de sous-traitance relatifs aux opérations de recensement;
 - b) Facilite les échanges entre pays de données d'expérience dans ce domaine.
5. Le Groupe d'experts a préconisé l'élaboration de directives sur la planification et la gestion de l'évaluation des recensements à diverses étapes du processus, ainsi que sur les méthodes d'évaluation de la qualité des résultats des recensements.
6. Les experts ont beaucoup parlé de la nécessité de coordonner et de mettre en commun l'information sur la coopération technique. Ils ont demandé que le Groupe d'experts chargé des questions relatives au Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 recommande des moyens par lesquels le Secrétariat de l'ONU, les organismes des Nations Unies et les autres organisations régionales et sous-régionales compétentes pourraient aider les États Membres à obtenir l'appui technique et financier dont ils ont besoin pour planifier certaines opérations de recensement. Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'une participation active des États Membres et préconisé la création d'un fonds d'affectation spéciale

qui serait coordonné par la Division de statistique et servirait à faciliter les échanges de services et d'information entre États Membres.

7. Le Groupe d'experts a souligné que les gouvernements devraient veiller à ce que les recensements tiennent compte des différences entre les sexes et à ce que les définitions soient révisées pour que des données ventilées par sexe puissent être obtenues, ces données étant nécessaires à l'élaboration des politiques relatives à la condition de la femme aux niveaux national et local.

Aspects nouveaux et questions fondamentales

8. Au sujet des aspects nouveaux et des questions fondamentales concernant les recensements, les experts ont fait les recommandations suivantes :

a) Il faudrait créer un sous-groupe d'experts chargé de réexaminer, de mettre à jour et d'étoffer les normes et bases théoriques (questions, notions, définitions, classements et méthodes), tant pour les principaux produits que pour l'éventail plus large de questions d'intérêt général;

b) Il faudrait réviser la liste de questions énoncées dans les Principes et recommandations pour qu'elle soit aussi complète que possible, compte tenu de la situation différente de chaque région et pays. Tout en sachant bien que toutes les questions ne s'appliquent pas à chaque pays, étant donné la situation statistique différente de chacun, et qu'il n'y a pas de modèle unique, les experts ont fait valoir que les Principes et recommandations devraient offrir des directives sur l'intégration de différentes questions dans les recensements en fonction de la situation nationale;

c) La version révisée des Principes et recommandations devrait comprendre une série de critères en fonction desquels les responsables des recensements nationaux pourraient établir la possibilité et l'utilité de réunir des données sur des questions particulières au moyen d'un recensement et des directives sur les cas où d'autres moyens pourraient être utilisés pour réunir des données;

d) Les Principes et recommandations devraient contenir des directives sur l'évaluation du niveau de ventilation des résultats nécessaires pour qu'une distinction puisse être faite entre les questions pour lesquelles des données sont requises au niveau national et celles pour lesquelles des données sont requises au niveau régional et indiquer les meilleurs moyens d'établir des statistiques pour les zones peu étendues. En outre, ils devraient proposer différentes sources de données et indiquer s'il convient de procéder à des recensements partiels ou à des recensements complets pour les questions retenues, selon qu'une information plus ou moins détaillée est recherchée;

e) Il faudrait créer un sous-groupe d'experts chargé de définir un ensemble de produits de base nécessaires pour obtenir les statistiques démographiques et socioéconomiques qu'un système statistique doit fournir, notamment dans le domaine de la population et du logement. Cet ensemble de produits de base, non lié à une source unique de données, devrait correspondre, dans toute la mesure possible, aux principaux besoins statistiques des pays et reposer sur des notions, définitions et classifications communes pour que les données des différents pays puissent être comparées.

Nouveaux types de recensements

9. Les experts étaient d'avis que les incidences des nouveaux types de recensements devaient être soigneusement étudiées car il restait beaucoup à apprendre. En outre, ils ont souligné que si les nouvelles méthodes attiraient de plus en plus d'attention, de nombreux pays continuaient d'utiliser des méthodes traditionnelles, qui demeuraient fiables et économiques si elles étaient bien appliquées. Ils ont donc recommandé que l'on aborde avec prudence la révision des Principes et recommandations, pour ne pas mettre trop l'accent sur les nouvelles méthodes, car cela pourrait être interprété par certains décideurs comme signifiant que les recensements de type traditionnel n'étaient plus considérés comme efficaces. Conscients que beaucoup de pays utilisaient encore des méthodes de recensement traditionnelles, ils ont fait les recommandations suivantes :

a) La Division de statistique devrait servir de centre d'échange d'informations sur les nouveaux types de recensement et centraliser les métadonnées permettant de rendre compte des changements dans les méthodes utilisées;

b) Il faudrait créer un groupe de travail chargé d'élaborer des directives pour aider les pays à adopter les nouvelles méthodes de recensement, en présentant tant les avantages que les inconvénients de chaque méthode. Le groupe devrait arrêter les conditions requises pour une bonne application de chaque méthode. À cet égard, la Division de statistique devrait, avec l'aide du Groupe de travail chargé des questions relatives au Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010, trouver des institutions capables de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des directives relatives à l'application de chaque méthode;

c) Il faudrait créer un sous-groupe d'experts chargé de revoir la partie D du chapitre premier de la version de 1998 des Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, qui porte sur la collecte et la compilation de données dans un système intégré. Le sous-groupe passerait en revue les unités et les structures statistiques et donnerait des directives sur le rôle des recensements de la population, de l'habitat, des établissements et de l'agriculture dans un système statistique intégré;

d) Il faudrait former une équipe technique chargée d'élaborer des directives sur l'utilisation des données administratives à des fins statistiques, compte tenu de l'impératif de confidentialité;

e) Il faudrait organiser une série de séminaires sur les divers aspects des nouveaux types de recensement, à mesure que l'information devient disponible;

f) Il faudrait passer en revue les incidences des recensements semi-classiques pour la mise au point de cadres de référence pour les enquêtes nationales sur échantillon.

Utilisation de l'informatique

10. Dans le cadre de l'étude et du débat sur l'utilisation de l'informatique dans les recensements nationaux, les experts ont fait les recommandations suivantes :

a) Le Groupe d'experts chargé des questions relatives au Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 devrait élaborer des directives précises sur l'application de l'informatique aux recensements, en faisant ressortir les avantages et les inconvénients. Ces directives devraient également aider les pays à déterminer, compte tenu de leur situation particulière, s'il serait bon qu'ils fassent appel aux diverses applications informatiques utilisables dans le domaine des recensements et aborder la gestion des activités informatiques sous-traitées;

b) Pour décider quelles technologies de l'information utiliser pour telle ou telle opération de recensement, les pays devraient soigneusement peser les avantages et inconvénients de chaque application. En outre, ils devraient procéder progressivement suivant une liste de priorités;

c) Étant donné les avantages que présenteraient les échanges entre pays de données d'expérience, de matériel et de logiciels, ainsi que d'activités de formation et d'appui, la Division de statistique devrait faciliter ces échanges;

d) La Division de statistique devrait mettre à jour les manuels existants concernant l'utilisation de l'informatique dans les opérations de recensement, compte tenu des enseignements tirés des recensements de 2000 et des innovations les plus récentes.

Mise en avant, utilisation et diffusion des résultats des recensements

11. En ce qui concerne la mise en avant, l'utilisation et la diffusion des résultats des recensements, le Groupe d'experts a fait les recommandations suivantes :

a) Des réunions devraient être organisées pour examiner, compte tenu des Principes fondamentaux de la statistique officielle, les avantages et les inconvénients que présente l'utilisation des recensements à des fins autres que statistiques du point de vue de la confidentialité et de la confiance du public;

b) Il faudrait créer un sous-groupe d'experts chargé d'élaborer des directives sur la diffusion des résultats des recensements et sur les relations publiques, en vue de mettre en évidence l'utilité des recensements. Il s'agirait notamment de directives sur la planification des produits, et la production de brochures et d'autres moyens d'information concernant la disponibilité des données et sur les moyens d'améliorer les échanges électroniques de produits. Les directives devraient aussi présenter des méthodes permettant de garantir la confidentialité des données, surtout dans le cadre de la diffusion de statistiques individuelles ou portant sur des zones peu étendues;

c) Afin d'accroître le volume des données de recensement communiquées par les pays aux fins de leur inclusion dans l'*Annuaire démographique*, la Division de statistique devrait consulter les sites Web des offices nationaux de statistique pour déterminer si les données recherchées y figurent, et coordonner les demandes de données émanant des divers organismes des Nations Unies afin d'éviter que les pays ne reçoivent les mêmes demandes plusieurs fois et de réduire la charge que représente pour eux la communications de données;

d) Il faudrait organiser des ateliers ou des réunions sur l'utilisation des résultats des recensements, à l'intention d'utilisateurs de différents niveaux et de différents horizons, pour que les données leur soient plus utiles. Les impressions de ces utilisateurs pourraient s'avérer utiles pour la planification des futurs recensements.

Annexe IV

Mandat du Groupe d'experts chargé de préparer le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010

Historique

1. À sa trente-cinquième session, la Commission de statistique a recommandé de constituer un groupe international d'experts chargé de travailler sur les points essentiels des préparatifs du prochain cycle de recensements de la population et du logement. Constatant que le programme décennal de recensements de la Division de statistique ne pouvait s'étendre à tous les sujets nouveaux, la Commission a demandé au Groupe d'experts de définir des priorités à sa première réunion. Ce groupe d'experts était essentiellement chargé de définir des résultats concrets pour la préparation du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010.

Rôle du Groupe d'experts

2. Le rôle du Groupe d'experts chargé de préparer le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 consiste à :

a) Procéder à l'examen et assurer l'actualisation des Principes et recommandations concernant les recensements de la population et du logement, en incorporant les résultats des tâches décrites ci-après;

b) Formuler un ensemble de base de données d'information démographiques et socioéconomiques à dégager des recensements de la population et de l'habitat ou d'autres systèmes statistiques. Cet ensemble de base de données devrait répondre dans la mesure du possible aux besoins d'information des pays et permettre une comparaison des données au niveau international;

c) Examiner et actualiser les thèmes, normes, concepts, définitions et méthodes. Le Groupe d'experts devrait actualiser ou élaborer des normes et cadres (thèmes, concepts, définitions, classifications et méthodes) intéressant à la fois l'ensemble de base et l'ensemble plus large de thèmes d'intérêt général;

d) Encourager les pays, dans les limites autorisées par le contexte des statistiques nationales, à se concentrer sur la série de résultats de base utile au recensement, et à obtenir les autres données essentielles au moyen d'enquêtes et de systèmes administratifs, si elles ne sont pas couvertes par le recensement national;

e) Établir des directives sur la préparation et la gestion de l'évaluation des recensements, et décrire les pratiques optimales en matière d'évaluation aux différents stades de réalisation des recensements, ainsi que des directives concernant la méthode (y compris les enquêtes postérieures au dénombrement) à suivre pour mesurer la qualité des résultats des recensements;

f) Définir les conditions préalables, directives et critères appropriés pour l'adoption de formules et sources de recensement de rechange, en ayant à l'esprit que ces variantes ne sont pas applicables dans tous les contextes nationaux. Cette

définition comportera, entre autres, une comparaison des diverses sources et formules, ainsi que des directives pour la combinaison de sources et formules différentes afin d'assurer l'établissement scientifique des résultats;

g) Examiner les unités statistiques et cadres statistiques afin de dégager des directives sur le rôle des recensements de la population, du logement, des établissements et de l'agriculture dans un système intégré de statistiques;

h) Expliquer, en énonçant les directives applicables, les différentes formules d'utilisation des technologies de l'information à toutes les phases du recensement. Ces directives devront assurer l'établissement scientifique des résultats des recensements et l'échange efficace de données, tout en orientant l'utilisation de métadonnées sur les technologies de l'information aux fins de suivi;

i) Développer et faciliter l'échange international et la mise en commun de documents, ressources et informations concernant l'utilisation des technologies de l'information, afin d'assurer le bon déroulement des recensements et de veiller à la fiabilité des résultats;

j) Élaborer des directives et critères pour l'établissement des cahiers des charges en vue de la sous-traitance d'opérations de recensement et de la gestion des contrats de sous-traitance, et faciliter l'échange de données d'expérience nationales à ce propos. Les directives devraient également couvrir les aspects critiques que sont le respect de la vie privée, la confidentialité et la précision;

k) Formuler des directives concernant la diffusion et l'information du grand public, afin de promouvoir l'utilité des recensements. Il s'agira entre autres de directives sur la préparation des résultats et de la diffusion, notamment au moyen de brochures, d'informations sur la disponibilité des données et l'amélioration de l'échange électronique des résultats;

l) Le Groupe d'experts et les groupes de travail qui lui seront associés devraient tenir compte des activités menées dans d'autres régions dans le cadre de la série de recensements de 2010 et veiller à prendre en compte les vues régionales lors de la rédaction des Principes et recommandations. Les consultations devraient ainsi être aussi larges que possible et cela devrait permettre d'éviter les doubles emplois et de mieux utiliser les ressources allouées aux recensements;

m) Coordonner et échanger des informations au sujet de la coopération technique et recommander la manière dont l'Organisation des Nations Unies et les organismes des Nations Unies pourraient aider les États Membres à obtenir l'appui technique et financier nécessaire à la planification d'opérations spécifiques de recensement, en mettant l'accent sur la participation active des États Membres et la création d'un fonds d'affectation spéciale par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, afin d'assurer en temps voulu l'échange de services et d'informations pour aider les États Membres à réaliser les recensements. Il sera fait appel à cet effet aux organismes et donateurs en mesure d'apporter un soutien technique et financier aux pays.

Procédure

3. Le Groupe d'experts chargé de préparer le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 veillera à :

a) Soumettre le présent mandat à l'approbation de la Commission de statistique lors de sa trente-sixième session;

b) Utiliser les groupes de travail spécialisés et les activités connexes des commissions régionales, ainsi que d'autres si nécessaire, pour statuer sur les questions techniques décrites plus haut aux points b) à k) du paragraphe 2 concernant son rôle^a. Les groupes de travail relèveront du Groupe d'experts, lequel formulera des conclusions et soumettra des recommandations précises à la Commission;

c) Assurer la transparence et la coopération des groupes de travail à tous les stades, en s'inspirant et en tenant compte des faits nouveaux intervenus dans différentes régions du monde;

d) Examiner les résultats de ces groupes de travail afin d'arrêter les recommandations à inclure dans la révision et l'actualisation des Principes et recommandations concernant le recensement de la population et du logement [point 2 a)].

Calendrier

4. Le Groupe d'experts chargé de préparer le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 établira un échéancier pour les différentes tâches, en fonction du volume de travail et du degré de consultation requis. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU assurera son secrétariat. Le Groupe d'experts a demandé que la Division de statistique commence le plus tôt possible à préparer l'établissement des groupes de travail, en tenant compte des impératifs suivants :

a) Informer les États Membres le plus tôt possible des travaux des commissions régionales et d'autres groupes de travail et diffuser le plus largement possible, avant leur mise au point définitive, les projets de document, notamment par des moyens électroniques et par l'affichage sur le site Web de la Division de statistique;

b) Soumettre à la Commission de statistique, pour approbation, à sa trente-huitième session (mars 2007) le projet de mise à jour des Principes et recommandations concernant le recensement de la population et de l'habitat. Cette mise à jour sera mise au point dans toutes les langues officielles de l'ONU au plus tard en 2008.

Notes

^a Les points 2 l) et m) feront partie de la planification de base du Groupe d'experts chargé de préparer le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010.